

A S A Boucles de Seine

Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile
Sous le n° 13/11



AVIS : Sur le bulletin d'engagement et le règlement du Rallye Boucles de Seine 2025 ; le numéro de téléphone de :

- Katia DE JONG est erroné : Voici le bon numéro : 07 60 29 78 28

Merci d'en prendre bonne note.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

33^{ème} RALLYE REGIONAL DES BOUCLES DE SEINE/VILLE DE PONT-AUDEMER ASA Boucles de Seine – Team Jacques Minard



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

L'ASA BOUCLES DE SEINE et le Club Automobile Jacques MINARD organisent le 33^{ème} RALLYE REGIONAL DES BOUCLES DE SEINE/VILLE DE PONT-AUDEMER le dimanche 28 septembre 2025, sous la Présidence de :

M. Pierre RAGUESPrésident de la Ligue de Sport Automobile de Normandie
M. Jean-Claude LEFORESTIERVice-Président de la Ligue et Référent F.F.S.A.
M. Martial SAUSSAYEPrésident de l'ASA Boucles de Seine
M. Alexis DARMOISMaire de PONT-AUDEMER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :dès obtention du visa
Ouverture des engagements :dès parution du règlement
Clôture des engagements :Lundi 15 septembre 2025 à 0h
Parution du carnet d'itinéraire :le samedi 27 septembre 2025 de 8h30 à 16h
..... Au Café de Paris, 39 Rue de la République à PONT-AUDEMER
Dates et heures des reconnaissances :le samedi 27 septembre 2025 de 9h à 18h
Vérifications administratives :le samedi 27 septembre 2025 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
aux heures de convocation, rez de chaussée de la salle d'Armes, Place De Gaulle à PONT-AUDEMER
Vérifications techniques :le samedi 27 septembre 2025 de 10h15 à 12h45 et de 13h45 à 18h
Sous chapiteau Rue Augustin Hébert, à PONT-AUDEMER
Heure de mise en place du parc de départ :le samedi 27 septembre 2025, à partir de 10h30
Rue Augustin Hébert, cour intérieure du Collège Pierre et Marie Curie.
Parc fermé et gardé la nuit

Obligation de disposer sous chaque voiture une bâche étanche ou un carton.

Toute infraction à cette mesure leur sera opposable (frais de remise en état à leur charge)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :le samedi 27 septembre 2025 à 17h30, salle d'Armes au 1^{er} étage
Publication des équipages admis au départ et
Publication des heures et ordres de départ :le samedi 27 septembre 2025 à 19h30
Lieu : Affichage sur la porte d'entrée de la Salle d'Armes, Place De Gaulle à PONT-AUDEMER
Briefing des pilotes :par écrit et remis lors des vérifications administratives
Publication des résultats partiels :le dimanche 28 septembre 2025 à la Salle d'Armes
Arrivée :le dimanche 28 septembre 2025, Rue Augustin Hébert (face au Collège Pierre et Marie Curie)
Mise en Parc Fermé des véhicules
Vérification finale :Dimanche 28 septembre 2025, Garage AUTOFLO 24, rue du 8 mai 1945 à PONT-AUDEMER
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye :le Dimanche 28 septembre 2025, à l'issue du délai réglementaire
Remise des prix :Le Dimanche 28 septembre 2025, sur podium Rue Augustin Hébert (face au Collège PMC)
Podium d'arrivée : Publication des 5 premiers du scratch et 1^{ère} pilote féminine
La remise des prix suivra le podium 30 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels.

23/06/25

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine et le Team Jacques Minard en qualité d'organisateur administratif et technique, organisent le 33^{ème} Rallye Régional des Boucles de Seine / Ville de Pont-Audemer, le dimanche 28 septembre 2025

Le présent règlement a été enregistré :

- Par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 18/06/2025 sous le numéro 42
- Par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 482 en date du 18/06/2025

Comité d'Organisation

Présidents : Martial SAUSSAYE ASA BOUCLES DE SEINE et Michel RUMARE TEAM JACQUES MINARD

Secrétariat du Rallye : Salle d'Armes, Rez de chaussée, Place De Gaulle 27500 PONT-AUDEMER

Téléphone : 06.47.93.27.04

Email : katiadejong783@gmail.com

Permanence du Rallye : Salle d'Armes, Place De Gaulle 27500 PONT-AUDEMER

Samedi 27 septembre 2025 : Salle d'Armes, Rez de chaussée de 10h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche 28 septembre 2025 : Salle d'Armes, 1^{er} étage de 7h à 20h

Organisateur technique

Nom : Michel RUMARE Président du Team Jacques Minard

Adresse : 2, Route des Anglais 27260 EPAIGNES

Email : teamjacquesminard@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Directeur de Course PC

Directrice de Course stagiaire Adjointe PC

Directeurs de Course administratif PC

Directeur de Course Adjoint PC ES / 1.3.5.

Directeur de Course Adjoint PC ES / 2.4.6

Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef urgentiste

Médecin

Chargés des relations avec les concurrents

Référent FFSA Sécurité / Véhicule Autorité

Directeur de Course ES / 1.3.5.

Directeur de Course Adjoint ES / 1.3.5.

Directeur de Course ES / 2.4.6

Directeur de Course Adjoint ES / 2.4.6.

Chargé des relations avec la presse

Chronomètres Départ/Arrivée ES

Informatique/Temps/Classement

Speaker

Mme. Françoise MAWDSLEY	Licence 1303-1653
M. Jacques DE LARIVIERE	Licence 1318-12643
M. Claude CHRISTEL	Licence 1303-9367
M. Hubert VERGNORY	Licence 1317-7092
Mme Catherine QUESNEL	Licence 1317-133279
M. François JARDIN	Licence 1303-20414
M. Lucien VARANGLE	Licence 1307-36384
M. Alain OVIEVE	Licence 1318-196080
M. Arno VIANDIER	Licence 1308-13368
M. Jacques SALENNE	Licence 1306-18219
M. Jean-Michel DESSE	Licence 0116-5538
M. Christophe BOGEMANS	Licence 1308-44924
M. Patrick GUILLEUX	Licence 1314-53401
M. Francis BALLENGHIEN	Licence 1303-5641
M. Hervé GALLOIS	Licence 1317-332301
M. Christophe PIPON	Licence 1318-335879
Mme. Myriam MAWDSLEY	Licence 1303-11115
Mme Virginie LENGLINE	Licence 1314-192460
M. Jean-Claude LEFORESTIER	Licence 1318-1756
M. Guillaume LEGRAND	Licence 1307-220796
M. Sébastien DEUIL	Licence 1303-113016
M. Jean-Denis JOSSE	Licence 1318-34725
M. Jacques FOURIER	Licence 1318-4913
M. Denis MIRAIL	Licence 1311-35166
M. Stephan MEUBRY	Licence 1303-180551
Mme. Anouk MAWDSLEY	Licence 1303-1652
Mme. Jennifer CRESPIEN LACHEVRE	Licence 1303-194351
M. Frédéric CRESPIEN	Licence 1303-137108
Mme. Katia DE JONG	Licence 1311-318382
M. Dominique LEBRUN	Licence 1303-235844
CHRONOLIVE (Stéphane)	
M. Guy VALLLOT	Licence 1311-40401

1.1P. ELIGIBILITE

ASA Boucles de Seine, Président M. Martial SAUSSAYE

Email. msaussaye@wanadoo.fr - asabouclesdeseine@orange.fr

Le 33^{ème} Rallye Régional des Boucles de Seine / Ville de Pont-Audemer compte pour :

- la COUPE de FRANCE des RALLYES 2026, Coeff.2
- compte pour le CHAMPIONNAT de la LIGUE de Normandie 2025

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des heures de convocation aux vérifications administratives sera accessible sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org/rallye-des-boucles-de-seine le **jeudi 25 septembre 2025**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne licenciée qui désire participer au 33^{ème} Rallye des Boucles de Seine / Ville de Pont-Audemer doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **15 septembre 2025** (cachet de la poste faisant foi), accompagnée impérativement du règlement par chèque à l'ordre du Team Jacques Minard (les chèques seront déposés le lendemain de l'épreuve).

Katia DE JONG Tél : 06.47.93.27.04	2, Impasse Lucienne Maes 14590 - MOYAUX Email : katiadejong783@gmail.com
---------------------------------------	---

Pré-engagement autorisé par mail avec tous les documents demandés dans l'Article 3.1.12P avec confirmation obligatoire sous 5 jours par courrier, accompagné du montant de l'engagement pour être enregistré dans la liste des engagés.

Païement possible par virement bancaire en demandant le RIB au Team Jacques Minard.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 135 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, faute de quoi elle sera placée sur liste d'attente. (**Si règlement en espèces, le chèque d'engagement vous sera rendu aux vérifications administratives.**)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à : rue de Gaillon, chemin de la Crosse et rue Berthelot jusqu'à Impasse des Mésanges : du samedi 27 septembre de 9h au dimanche 28 septembre à 20 h. – **Un sens unique sera établi.**

Les assistances seront placées par les organisateurs.

Les emplacements seront limités pour les véhicules d'assistance.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance.

Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (*frais de remise en état à leur charge*).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

ASA Boucles de Seine, Président M. Martial SAUSSAYE
Email. msaussaye@wanadoo.fr - asabouclesdeseine@orange.fr

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire <RAGUES> devra être apposée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule (emplacement réservé exclusivement à l'Organisateur) et les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 33^{ème} Rallye Boucles de Seine/ ville de Pont-Audemer représente un parcours de 138,000 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections. - Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,800 km.
Les épreuves spéciales sont E.S. 1-3-5 : longueur de 7,600 km - E.S. 2-4-6 : longueur de 5,000 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Timing"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 28 septembre 2025 de 9h à 18h.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

10.1P - REMISE PRIX TRADITIONNELLE

Pour un règlement plus rapide, joindre un RIB à votre demande d'engagement.

L'absence d'un concurrent à la remise des prix non excusé auprès de l'organisateur administratif lui fera perdre le bénéfice de ses primes et/ou coupe.

A la remise des prix habituelle, s'ajoute la prime Kilométrique et les primes Exceptionnelles à la classe (page 5).

Répartition des primes en fonction du classement scratch et des classes					
Classement scratch :	1 ^{er} : 320€	2 ^{ème} : 275€	3 ^{ème} : 250€	4 ^{ème} : 230€	5 ^{ème} : 210€
Classement par classes	de 4 à 9	10 à 15	16 et plus		
1 ^{er}	320€	320€	320€		
2 ^{ème}	120€	130€	150€		
3 ^{ème}	70€	110€	120€		
4 ^{ème}			70€		
Classe de 1 à 3 partants (50%)	155€				

Classement pilotes féminines : 1^{ère} : 100€ + coupe – 2^{ème} : 90€ + coupe

10.2P - CLASSEMENT PAR CLASSES

Les 34 classes seront récompensés sans regroupement comme ci-dessous.

CLASSES :

10.1.2P – Classement par classes. -

Les 34 classes suivantes seront récompensées :

N1 - N2 - N2Série - N3 - N4

F211 - F212 - F 213 - F214 - F215

A5 - A5K - A6 - A6K - A7 - A7K - A7S - A8

R1 - R2 - R2J - R3 - R4 - R5/Rally2 - Rally2 kit - Rally3 - Rally4 - Rally5

RGT/FRGT - GT+ - GT10 - GT9

FR1C - FR2

Ces primes seront adressées par voie postale, sous quinze jours après l'épreuve.

10.3P – PRIME KILOMETRIQUE

Un remboursement de 50 € sera appliqué au concurrent pilote figurant sur la liste des partants, si celui-ci a effectué 200 km ou plus (pour un aller) de son lieu de domicile à Pont-Audemer.

En aucun cas cette somme ne doit être déduite du montant de l'engagement.

Cette prime sera adressée par voie postale sous quinze jours après l'épreuve.

10.4P - PRIME EXCEPTIONNELLE à TOUTES LES CLASSES

(Voir ci-dessous)

Cette prime sera adressée par voie postale sous quinze jours après l'épreuve.

10.5P - COMMISSAIRES

Dépôt obligatoire du matériel par le commissaire en poste au POINT STOP.

1 chèque de 20€ sera remis à tout commissaire licencié B, C ou chef de poste A par le responsable des commissaires de l' E.S. (Signature obligatoire du listing de présence le matin de l'épreuve par le commissaire en personne, au responsable des commissaires de chaque E.S.)

PRIMES EXCEPTIONNELLES - CES PRIMES S'AJOUTENT **EN COMPLEMENT** DE LA REMISE DES PRIX HABITUELLE ATTRIBUEES pour un minimum de 130 partants, sur la base du règlement ci-dessus :

- REPARTITION -

Attribué au 1 ^{er} de classe		de 3 à 5 partants	6 partants et plus
1 ^{ère} BOUCLE	addition de temps 1 ^{ère} et 2 ^{ème} spéciale	15€	30€
2 ^{ème} BOUCLE	addition des temps 3 ^{ème} et 4 ^{ème} spéciale	15€	30€
3 ^{ème} BOUCLE	addition des temps 5 ^{ème} et 6 ^{ème} spéciale	15€	30€

Le vainqueur de la 1^{ère} boucle n'est pas obligatoirement celui de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} boucle même si il gagne le classement final.

Les primes sont attribuées seulement si le concurrent figure dans le classement final.

Le concurrent qui gagne toutes les classes (+ 6 partants) peut repartir avec 310 € + 90 € minimum.